



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGIR

pour la santé
de tous
les Bretons



**L'Agence Régionale de Santé Bretagne en action
pour répondre aux besoins de santé de la population**

4 missions santé majeures

Toutes les actions de l'Agence Régionale de Santé Bretagne visent à améliorer la santé de la population et à rendre accessible l'offre de santé. A travers ses 4 missions, l'ARS Bretagne pilote le système de santé dans sa globalité.

AGIR pour la santé de tous les Bretons

L'ARS Bretagne représente en région les Ministères chargés de la santé, de la prévention, de l'autonomie et des personnes handicapées. Établissement public administratif d'État, elle assure le pilotage régional de la santé et garantit la mise en œuvre cohérente et efficace de la politique nationale sur son territoire.

400 collaborateurs répartis sur les quatre départements bretons sont mobilisés pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé.

Leurs interventions couvrent tous les domaines de la santé : la prévention, promotion de la santé, la veille et sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de santé aussi bien en ville que dans les établissements de santé et les établissements et structures médico-sociales pour personnes âgées et personnes handicapées.

Elle contribue aussi à l'amélioration de la qualité des prises en charge (inspections-contrôles, bon usage des soins, démarches d'amélioration de la qualité ...) et elle accompagne le développement des innovations en santé (numérique, organisationnelle, financière...).

Enfin, elle anime la politique de santé dans les territoires en s'appuyant sur les instances de « démocratie en santé » : la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et les 7 conférences territoriales de santé (CTS).

En associant les représentants des acteurs de santé, l'ARS favorise ainsi la participation citoyenne aux politiques de santé en Bretagne.

A travers son action, elle œuvre au quotidien, avec son réseau de partenaires à réduire les inégalités territoriales en santé et à assurer à la population un meilleur accès aux soins.

Elle est l'interlocuteur privilégié des établissements et des professionnels de la santé, du médico-social et de la prévention, des autres services de l'État et des collectivités.



Ses outils stratégiques

Le projet régional de santé (PRS) qui définit des orientations à 10 ans et une organisation à 5 ans pour l'offre médico-sociale, la prévention et l'accès aux soins des plus démunis

Le Plan régional Santé environnement (PRSE) co-piloté avec d'autres partenaires (préfecture, conseil régional)

Des contrats locaux de santé (CLS) signés avec les collectivités locales

Des plans de santé régionaux en déclinaison des stratégies nationales

CHIFFRES CLÉS*

Une région attractive,
mais vieillissante

3 402 932 habitants
3 604 300 habitants à l'horizon 2030

(Source : Insee)

22,7% de bretons de moins de 20 ans

11,5% des bretons ont 75 ans et +



Une augmentation
de l'espérance de vie des bretons

79 ANS pour les hommes

85,1 ANS pour les femmes

5,2% de la
population française



Une augmentation progressive
des étudiants en santé

**482 PLACES
DE MÉDECINE**

en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle de formation médicale
soit + 0,21 % par rapport à 2021

**1 418 PLACES
EN FORMATION INFIRMIER**

soit + 8 % par rapport à 2021

**1 769 PLACES EN FORMATION
AIDE-SOIGNANT**

soit + 13 % par rapport à 2021



Une offre de santé de proximité plutôt favorable
avec une densité supérieure à celle du national pour
la majorité des professionnels de santé libéraux.

110,3 médecins généralistes
pour 100 000 habitants

175,3 infirmiers
pour 100 000 habitants



Un maillage territorial des établissements de santé
et médico-sociaux



200 établissements
de santé publics et privés

500 Ehpad

760 structures
et services pour personnes
handicapées

12,1 MILLIARDS D'€
de dépenses de santé en région Bretagne en 2021

(dépenses des établissements de santé, des soins en ville et des établissements et services médico-sociaux)



1# Sur le terrain, l'ARS présente pour prévenir les risques et promouvoir la santé

« Encourager un environnement et des comportements favorables à la santé des habitants »

Protéger les populations contre les maladies et leurs causes constitue une priorité de l'ARS. En favorisant le développement des actions d'éducation, de promotion, de prévention individuelle et collective, et en les finançant, l'ARS Bretagne contribue à diminuer la mortalité évitable résultant de comportements et de situations à risques. La prévention des risques pour la santé liée à l'environnement est aussi au centre des préoccupations de l'agence, le lien entre environnement et santé étant largement démontré aujourd'hui.

Elle définit, finance et évalue des actions de prévention et de promotion en santé

- Élabore et met en œuvre des plans d'actions : sport santé bien-être, vie affective et sexuelle, réductions du tabagisme etc.
- Finance des dispositifs et actions de prévention : vaccination, addictions, suicide, etc.
- Lutte contre les inégalités sociales de santé : accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus vulnérables
- Développe l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladies chroniques : diabète, cancers, etc.

Elle assure la prévention et la gestion des risques liés à l'environnement

- Co-anime, avec les préfets et les collectivités, la promotion d'un environnement favorable à la santé, via notamment le plan régional santé-environnement
- Contribue au plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes

- Assure le contrôle sanitaire de la qualité des eaux du robinet et de baignade
- Participe à l'amélioration de la qualité de l'environnement intérieur et extérieur : lutte contre l'habitat indigne, qualité de l'air intérieur, prévention des risques auditifs, lutte contre les espèces nuisibles et invasives

Elle signe des contrats de santé avec des collectivités

- Identifie les territoires vulnérables et réalise des diagnostics en matière d'accès à la santé
- Aide à définir et à développer des actions coordonnées entre les différents acteurs
- Finance une partie des projets inscrits dans le cadre de ces contrats

2# Sur le terrain, l'ARS présente pour organiser et réguler la prise en charge des soins

« Permettre que chaque habitant soit correctement soigné et pris en charge selon ses besoins, au bon moment et au bon endroit »

En organisant l'offre de soins en médecine de ville et hospitalière, l'ARS Bretagne cherche à assurer un meilleur accès à des soins, de qualité et sécurisés.

Elle pilote l'organisation de l'offre hospitalière et s'assure de l'accès aux soins pour tous en veillant à son maillage territorial

- Autorise et contrôle les équipements ainsi que les activités de soins des hôpitaux et cliniques : maternité, médecine, chirurgie, psychiatrie, urgences, scanners, IRM...
- Encourage les coopérations et les rapprochements entre établissements
- Développe des alternatives à l'hospitalisation complète (hospitalisation à domicile, chirurgie ambulatoire, hospitalisation de jour en psychiatrie...)
- Suscite et accompagne l'amélioration continue des pratiques de soins
- Veille à ce que les hôpitaux disposent des ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement

Elle accompagne le financement et des opérations d'investissements dans les établissements

- Assure le suivi budgétaire et financier des hôpitaux publics
- Pilote les programmes d'amélioration de la performance et de la qualité des soins
- Accompagne et finance des opérations de réhabilitation ou de construction de locaux, dans le cadre du Ségur de la santé

Elle veille à l'accessibilité aux soins de ville

- Met en place des aides à l'installation des professionnels de santé en zone déficitaire
- Accompagne les professionnels à la création de maisons de santé, centres de santé
- Développe des formes innovantes de regroupement et de coordination entre professionnels pour faciliter le parcours de soins des patients
- Autorise l'implantation des pharmacies de ville et laboratoires de biologie médicale
- Organise et finance la médecine de garde (nuit, week-end, jour férié)

Elle participe à l'accompagnement et la formation professionnels de santé

- Gère l'internat en lien avec les universités : choix des spécialités, affectation de stages, etc.
- Suit les effectifs médicaux en établissements de santé publics
- S'assure de la bonne mise en œuvre des formations paramédicales

3# Sur le terrain, l'ARS présente pour organiser l'offre de santé et de services médico-sociaux

« Permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap, et à celles touchées par la précarité et l'exclusion, d'accéder à des soins médicaux, éducatifs et rééducatifs et à des services »

En organisant l'offre de soins et de services en établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, l'ARS Bretagne cherche à améliorer la couverture des besoins et à réduire des disparités régionales en veillant à renforcer toutes les formes d'accompagnement inclusif au sein de l'école, de l'habitat, de l'entreprise adaptée.

En collaboration avec les Conseils départementaux :

Elle pilote et régle la création des structures médico-sociales

- Autorise et finance la création de places pour accompagner les personnes âgées dépendantes et les enfants ou adultes en situation de handicap
- Répartit et équilibre les ressources financières entre les structures de la région

Elle accompagne les établissements dans leur gestion et s'assure de la qualité de l'accompagnement et des soins

- Signe des contrats d'objectifs et de moyens avec les gestionnaires d'établissements
- Valide et suit les budgets des établissements
- Accompagne les établissements à améliorer la qualité des soins et à gérer un événement indésirable grave
- Soutient les établissements dans la promotion de la bienveillance

Elle développe des programmes régionaux et des projets innovants

- Décline des plans d'actions nationaux en région : autisme, maladies neurodégénératives, Alzheimer
- Développe et finance des modes d'accompagnement en milieu ordinaire : école inclusive, emploi accompagné
- Finance des projets innovants : structures de répit pour les aidants, téléconsultation en EHPAD, etc.

4# Sur le terrain, l'ARS présente pour veiller et assurer la sécurité sanitaire des populations

« 24h sur 24 et 7 jours sur 7, veiller à la qualité et à la sécurité des soins et préparer le système de santé à faire face aux situations sanitaires exceptionnelles »

Véritable observatoire permanent de l'état de santé des populations, l'ARS Bretagne organise la veille et la sécurité sanitaires et met ses expertises à la disposition de la politique de santé. Sont ainsi couverts tous les risques liés aux activités de soins, aux produits consommés (produits alimentaires et produits de santé), aux milieux de vie (eau, air, sols) et à l'émergence de nouvelles maladies.

Elle veille à la qualité et la sécurité des soins, des prises en charges et des produits de santé

- Diffuse des recommandations aux professionnels en matière de sécurité et d'hygiène des soins
- Anime et finance des équipes mobiles d'hygiène en établissements sanitaires et médico-sociaux
- Contrôle la sécurité liée à l'utilisation du sang comme produit de santé depuis le prélèvement jusqu'à l'utilisation thérapeutique, en passant par l'organisation de l'approvisionnement
- Réalise des contrôles et inspections dans des pharmacies, hôpitaux, EHPAD, etc.

Elle réceptionne, analyse les alertes présentant un risque pour la santé des habitants et en coordonne la gestion

Sont concernés :

- Les maladies nécessitant une action immédiate : méningite, légionellose, rougeole, tuberculose, etc.
- Les signalements liés aux médicaments et produits de santé : rupture de stock, défaut de matériel

- Les incidents en établissement : incendie, inondation, coupure électrique, piratage informatique etc.
- Les risques environnementaux : forte chaleur ou grand froid, pollution d'eau potable, de baignade. . .
- Les réclamations formulées par des usagers dans le cadre d'une prise en charge

Elle prépare le système de santé à faire face à des situations exceptionnelles et gère les crises sanitaires lorsqu'elles surviennent

- Anticipe d'éventuelles situations de crises (épidémie, émergence nouveaux virus, accidents nucléaires, etc.), élabore des plans de réponse pour être en capacité d'y faire face et participe à des exercices de gestion de crises
- Gère la gestion d'événements graves (attentats, accidents impliquant de nombreuses victimes) en lien avec les préfetures
- Prend les mesures adaptées le plus rapidement possible pour réduire le risque et endiguer la propagation d'une épidémie ; s'assure de la capacité des établissements à faire face à des situations exceptionnelles en les accompagnant sur le plan organisationnel et financier. La gestion de crise Covid-19 en est la plus récente illustration

UNE ORGANISATION RÉGIONALE

qui s'appuie sur 1 siège
et 4 délégations
départementales

5 directions au siège

- Direction de la Santé Publique
- Direction des Ressources
- Direction de l'Hospitalisation et de l'Autonomie
- Direction de la Stratégie Régionale en Santé
- Direction de Cabinet

L'ARS est représentée dans chaque département
par une délégation qui remplit des missions de proximité

Siège

Immeuble Hermès
6, place des Colombes -
CS 14253
35 042 RENNES Cedex
Tél. : 02 90 08 80 00

• **Délégation
départementale
des Côtes-d'Armor**
• 34, rue de Paris
• BP 2152
• 22021 SAINT-BRIEUC
• Cedex 1
• Tél. : 02 90 08 80 00

• **Délégation
départementale
du Finistère**
• 5, venelle de Kergos
• 29324 QUIMPER Cedex
• Tél. : 02 90 08 80 00

• **Délégation
départementale
d'Ille-et-Vilaine**
• Bâtiment 3 soleils
• 3, place du Général
• Giraud - CS 54257
• 35042 RENNES Cedex
• Tél. : 02 90 08 80 00

• **Délégation
départementale
du Morbihan**
• 32, boulevard
• de la Résistance
• CS 72283
• 56008 VANNES Cedex
• Tél. : 02 90 08 80 00





Agence Régionale de Santé Bretagne
6, place des Colombes – CS 14 253 – 35 042 Rennes Cedex

Courriel : ars-bretagne-contact@ars.sante.fr

Tél. 02 90 08 80 00

www.bretagne.ars.sante.fr



Directeur de la publication : Elise NOGUERA.

Rédaction : département communication-documentation

Conception et réalisation : Le Ciré jaune - Impression : Groupe Edicolor - Dépôt légal : à parution - N° ISBN / 978-2-36335-007-7

